



RONDE DES SABLES DE HOSSEGOR CAPBRETON 2025



REGLEMENT PARTICULIER

ARTICLE 1. ORGANISATION

La Ronde des Sables de Hossegor Capbreton est organisée par le moto club des plages, 603 chemin de l'Hommidarmes - 40140 MAGESCQ, sous les règlements de la Fédération Française de Motocyclisme et de la Fédération Internationale de Motocyclisme. Elle se disputera le 22 et 23 novembre 2025.

ARTICLE 2. TYPE D'EPREUVE

L'épreuve est réservée aux pilotes disposant d'une licence compétition nationale, FIM, internationale compétition ou d'une licence à la journée accompagnée d'un certificat médical valable. Elle est inscrite au calendrier du Championnat de France des Sables (CFS) et au calendrier de la Coupe du Monde FIM des courses sur sables.

ARTICLE 3. PARTICIPATION

Les pilotes qui désirent participer à la Ronde des Sables Hossegor Capbreton 2025 doivent s'inscrire à l'épreuve via le site www.engage-sports.com.

Les frais d'inscription sont fixés à 225€ par pilotes pour la catégorie Motos et Quads, 165€ pour la catégorie Vintage et Juniors et 115€ pour la catégorie Espoirs.

Toute inscription sera validée une fois les frais d'engagement acquittés.

ARTICLE 4. CONTROLES ADMINISTRATIFS ET TECHNIQUES

Les vérifications administratives et techniques se dérouleront le vendredi 21 novembre 2025 de 9h30 à 18h00 à la Chapelle de la Plage – 768 Boulevard de la Dune 40250 Soorts-Hossegor.

Conformément au règlement, les concurrents devront présenter les documents, équipements, machines pour vérification auprès des commissaires techniques.

Les dossards, fonds de plaques et bracelets seront fournis par l'organisation sauf pour les pilotes souhaitant se l'imprimer eux-mêmes.

Chaque pilote devra prévoir son numéro à afficher dans les stands, il ne sera pas fourni par le club organisateur.

ARTICLE 5. PARCS PILOTES

Le stationnement sera toléré dans les rues à partir de 7h le vendredi 21 novembre au matin jusqu'à 7h le lundi 24 novembre au matin.

Il est interdit de laver les motos et quads dans les rues.

Le stationnement se faisant dans les rues et parkings proches des habitations, il n'est pas autorisé à déplier les auvents et les nuisances sonores devront être limitées.

Les déchets devront être déposés dans les points prévus à cet effet.

Tout pilote et/ou accompagnant ne respectant pas ces règles sera exclu de la course et le véhicule sera mis en fourrière.

Des contrôles seront effectués de jour comme de nuit par les forces de l'ordre.

ARTICLE 6. PARC RAVITAILLEMENT

Il est situé à la plage Notre Dame de Capbreton. L'accès se fera par 2 entrées contrôlées pas des vigiles et sur présentation du bracelet fixé au poignet et serré.

Chaque pilote devra disposer d'un extincteur, d'un tapis environnemental conforme et de son numéro de course sur son emplacement dans le parc.

Tout ravitaillement en dehors du tapis, déchet laissé sur place ou vitesse non adapté dans le parc ravitaillement entrainera des sanctions par les officiels pouvant aller jusqu'à l'exclusion de la course.

Les mineurs de moins de 16 ans et les animaux sont interdits dans les stands.

Chaque pilote est responsable de ses assistants.

ARTICLE 7. EPREUVE

Les catégories Vintage, Espoirs et Quads rouleront le samedi 22 novembre. Les courses Vintage et Espoirs dureront 1h et la course Quads durera 2h.

Les catégories Juniors et Motos rouleront le dimanche 23 novembre. La course Juniors durera 1h30 et la course Motos durera 2h30.

ARTICLE 8. FORFAIT ET ANNULATION

En cas de demande d'annulation ou de forfait, le club organisateur appliquera le règlement du CFS conformément à l'article 3.3 – FORFAIT ET ANNULATION.

ARTICLE 9. ANTIDOPAGE

Le règlement antidopage de la FFM s'applique intégralement à la présente épreuve.

Un contrôle antidopage pourra avoir lieu par sondage de façon aléatoire.

Tout pilote souhaitant participer à la course ou figurer dans le classement final devra s'y soumettre.

ARTICLE 10. EXCLUSION

Tout comportement qui nuirait à l'image du club, de la discipline ou au respect de l'environnement donnera lieu à des sanctions pouvant aller jusqu'à l'exclusion de la course.

ARTICLE 11. PRIMES

Motos	Quads	Juniors	Espoirs	Vintage
1er scratch 2000€	1er scratch 1200€	1er scratch 500€	1er scratch 300€	1er scratch 300€
2ème scratch 1500€	2ème scratch 1000€	2ème scratch 300€	2ème scratch 200€	2ème scratch 200€
3ème scratch 1000€	3ème scratch 800€	3ème scratch 200€	3ème scratch 100€	3ème scratch 100€
4ème scratch 800€	1ère féminine 300€			
5ème scratch 600€	2ème féminine 200€			
1ère féminine 300€	3ème féminine 100€			
2ème féminine 200€				
3ème féminine 100€				

Le versement des primes s'effectuera par virement sous 15 jours après l'épreuve. Les pilotes devront faire parvenir leur RIB au moto club à mcdesplages40@live.fr